



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION portant sur
LA CONTRIBUTION DE LA CCINCA AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT
DE L'ASSOCIATION ATI-CA

Séance de l'Assemblée Générale du 22 mars 2021

PRÉSENTS

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1^{er} Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, BREMOND Lydie, CARLADOUS Laure, CASTELLANI Maryse, CERAGIOLI Geneviève, CHALEIL Laurence, CHAUMIER Eric, COSTAMAGNA Anne, ESTIN Max, GABAS Valérie, GAMON Christophe, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, KOTLER Jacques, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MESSINA Cédric, MOULARD Patrick, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, PEGLION Jean-Philippe, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, VOISIN Thierry, **Membres Élus.**

38 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

PARTICIPATION EN VISIO CONFERENCE

Monsieur **le Préfet des Alpes-Maritimes** – Monsieur Bernard GONZALEZ, et Monsieur SCHIES Pierre – Directeur à la Direction des Interventions et de la Coordination de l'État au sein de la **Préfecture des Alpes-Maritimes.**

Madame GLEIZES Sophie - Cheffe du Service économique de l'État en région à la DIRECCTE.

Monsieur BOUVET Jean-Marc – Administrateur des finances publiques adjoint - Division de l'action économique - représentant M. Claude BRECHARD - Directeur Départemental **des Finances Publiques des Alpes-Maritimes.**

Mesdames et Monsieur CALVIERA Stéphanie, GUITTARD Cynthia, LONDEIX Laurent, **Membres Élus – NON-VOTANTS.**





Madame et Messieurs, ALFANDARI Bernard, BONNIN Olivier, FERRALIS Gérard, GODIER Stéphanie, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEPAGE Henri-Philippe, MANAGO Michel, MASSÉ Paul, MATHEZ Pierre, ROUGET Sylvain, TOURNAIRE Luc, **Membres Associés.**

Mesdames, Messieurs, AJOURY Noël, BENMUSSA Thierry, DELAUNAY Bernard, HOELLARD Michèle, LEULIER Frédéric, LEVI Jean-Pierre, MARIN Matthieu, MESSIKA Cyril, RIERA Julien, ROSSI Jean-Pierre, SCARFONE Raymond, SOYER Jean-Marie, VERA-FINOCCHI Paule, **Conseillers Techniques.**

EXCUSÉS

Monsieur SFECCI Daniel - Vice-Président, **Membre du Bureau**

Mesdames, Messieurs, BOVIS Jessica, CIPPOLINI Denis, COURTADE Anny, DESJARDINS Philippe, DI NATALE Paul-Marie, FOURQUIN Frédéric, GENETELLI Patrick, GINO Bertrand, IPPOLITO Philippe, KLEYNHOFF Bernard, PICHARD MAUREL Corinne, PICOLET Lionel, REBUFFEL Claudine, ROUX Robert, SCARAMOZZINO Christine, **Membres Élus.**

Messieurs, AUBERTIN Eric, CASALS Jean, CLARET Christophe, LAVANDET Frédéric, **Membres Associés.**

Mesdames, Messieurs, BEHAR Claire, BONA Alexandre, FLAMAND Pascal, MARTINON Martine, MATAS Jean-Michel, PLUMION Nicolas, **Conseillers Techniques**

Madame, Messieurs, MALLEZ Marie-Laure, GUTTADORO Jean-François, MAURER Yves, **Commissaires aux Comptes.**

ABSENTS

Monsieur STELLARDO Gilbert, **Président Honoraire**

Monsieur ESTEVE Dominique, **Président Honoraire**

Monsieur PERUGINI Francis, **Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire.**

Messieurs, ARIN Jan, ASTOLFI Olivier, BIANCHERI André, DEGIOVANNI Eddie, EBEL Jean-Marie, MATOUT Jean-Louis, MOLINES Gérard, NASSIF Anis, WATTEBLED Jean-Henry, **Membres Associés.**

Mesdames, Messieurs, ALEMANNI Pierre, ALLARD Frédéric, BAUDOIN Pascal, BOISSE Jean-Christophe, BORGHESE Benoît, CAPELLI Jean-Michel, COLOMBAN René, DAUFES Eric, DELHOMME Christian, FOUQUET Denis, GUILLOT Michel, HATTEMBERG Pasquale, LELAURAIN Dominique, LLORCA Alain, MANSI Mattéo, MEINARDI Alain, NOLIER Patrick, PARSEKIAN NAVARRO Alexie, PEREZ Dario, PERRY Antoine, PILIERE Jean-Yves, PUY Michel, RASPOR Marc, ROSIER Roch-Charles, VOLPI Robert, **Conseillers Techniques.**





DECIDE :

Dans ce contexte, il est proposé aux membres élus de l'Assemblée Générale :

- D'approuver la demande de subvention de l'Association ATI-CA, à hauteur de 40 000 € pour l'année 2021, dédiée au financement global de l'activité associative ;
- D'autoriser le Directeur Général à signer la convention d'objectifs visant à formaliser cette subvention et les objectifs qui y sont liés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	57	
Votants :	35 (quorum : 29, atteint),	
Abstention : 2	Contre : 0	Pour : 33

Ces propositions sont approuvées à La majorité.

Nice, le 22 mars 2021

Le Vice-Président,

Pascal NICOLETTI



Ce dossier est passé en Commission de Prévention des conflits d'intérêt le 16 mars dernier car Michel MANAGO – membre associé de notre AG – est le Président de cette association, et Mme Fabienne GASTAUD, Messieurs Jean-Pierre SAVARINO et Daniel SFECCI sont à la fois membres élus de cette assemblée et administrateurs de cette association. La Commission de prévention des conflits d'intérêts a émis un avis favorable à l'unanimité.

Dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêt, les règles de déport s'appliquent donc pour ces membres qui se sont abstenus de prendre part aux débats et de délibérer. En outre, il n'a pas été tenu compte de leur qualité de membre de la présente Assemblée Générale pour les besoins du calcul du quorum et de la majorité

Exposé de Monsieur le Vice-Président Pascal NICOLETTI

En 2020 l'association APPIM est devenue ATI CÔTE D'AZUR – Alliance des techs et des industries.

Cette Association a déposé auprès de la CCI NCA une demande de subvention de fonctionnement.

Dans le cadre des opérations conjointes que nous menons et de nos objectifs communs, nous souhaitons accorder à cette association une subvention de fonctionnement, à formaliser au sein d'une convention d'objectifs pour développer nos actions dans le soutien de la filière industrie de notre territoire.

Exposé de Madame Peggy MISIRACA-TEYCHENE – Directeur à l'Appui aux Entreprises et aux Territoires

Après 24 ans d'existence, l'association APPIM devient ATI-CA lors de son Assemblée Générale de février 2020. Ses modèles de gestion et d'animation se transforment et s'adaptent aux ambitions de l'association avec le recrutement d'un permanent à temps plein.

La CCI et ATI-CA, dont les objectifs et les actions sont complémentaires, continuent à mener des opérations conjointes.

En 2020, année charnière, la CCI et ATI-CA ont signé une convention de partenariat sans versement en numéraire mais avec une aide en nature (mise à disposition de moyens matériels).

Pour soutenir sa mission de fédération et d'animation du réseau industriel azuréen, l'association ATI-CA a sollicité la CCI Nice Côte d'Azur pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 40 000 euros au titre de l'année 2021, dédiée au financement global de l'activité associative.

L'Assemblée Générale,

au regard des éléments exposés ci-dessus,

et considérant que le Bureau, en sa qualité d'Autorité délibérante déléguée sur le fondement de l'article 56 dernier alinéa, de l'article 32 - 5ème alinéa et de l'annexe 6 du Règlement Intérieur a donné un avis favorable à l'unanimité en date du 22 mars 2021

CONSIDERANT :

- ▶ Que la mission de fédération et d'animation du réseau industriel azuréen de l'association ATI-CA participe à la politique publique menée par la CCI NCA en faveur du développement de l'Industrie du territoire ;
- ▶ Que les objectifs annuels de l'Association seront à formaliser au sein d'une Convention d'objectifs à conclure entre l'association ATI-CA et la CCI Nice Côte-d'Azur,
- ▶ Que ce dossier a été présenté en Commission de Prévention et de Conflits d'Intérêts le 16 mars 2021 et a reçu un avis favorable à l'unanimité,
- ▶ Que le Bureau a donné un avis favorable le 22 mars 2021,

